

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE RHUIS  
DU LUNDI 15 JUIN 2020**

Date de la convocation : 4 Juin 2020

Date de l'affichage : 4 Juin 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 11      PRÉSENTS : 11      VOTANTS : 11

L'an deux mille vingt, le quinze juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Rhuis s'est réuni, à la salle du Conseil 24 Grande Rue 60 410 Rhuis, sous la Présidence de Monsieur Jean-François GOYARD, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jean-François GOYARD, Maire,  
Xavier BERNARD, Jean Paul FÉLIX, Marie-Thérèse PARASKEVAS, Adjointes au Maire  
Louisiane DUCHATEAU, Michel DUCHOSSOY, Virginie FERRET-COURTEL, Caroline HOFFERT, Jennifer MONTEIRO, Antoine DAVÈNE de ROBERVAL, Thierry SEUTIN, conseillers municipaux.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

À l'unanimité, Caroline HOFFERT est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 18 heures trente.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal le rajout d'un point à l'ordre du jour, qui est accepté par ces derniers. Il s'agit de délibérer au sujet :

- pour la convention d'adhésion au service de mise à disposition du Centre de Gestion de la Fonction Territoriale de l'Oise.

**DÉLIBÉRATION N° 08 -2020 ADHÉSION AU SERVICE « MISE À DISPOSITION » DU CENTRE DE GESTION DE L'OISE**

Monsieur GOYARD, le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Oise peut nous mettre à disposition des agents notamment dans le cadre d'un remplacement d'agent.

Une convention d'adhésion au service mise à disposition du CDG60 dont le modèle est joint en annexe, sera établie entre le Président du Centre de Gestion de l'Oise et la collectivité.

Il propose donc aux membres du Conseil d'adhérer au service de « mise à disposition » et de bien vouloir l'autoriser à signer ladite convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

**DÉCIDE**

Article 1 : d'adopter la proposition du Maire en confiant cette mission au Centre de Gestion.

Article 2 : d'autoriser le Maire à signer la convention d'adhésion au service de mise à disposition avec le Président du Centre de Gestion de l'Oise.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

J.F.G  
Z

COMMISSIONS EXTERNES	LE MAIRE	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
C.C.P.O.H (Communauté de Communes)	Jean-François GOYARD		/
Syndicat Intercommunal Scolaire	Jean-François GOYARD	Antoine de ROBERVAL Louisiane DUCHATEAU Jean-Paul FÉLIX	/
P.N.R.		Jennifer MONTEIRO	Caroline HOFFERT
Syndicat d'Électricité (SEZEO)		Xavier BERNARD Thierry SEUTIN	
Syndicat Intercommunal des Eaux		Antoine de ROBERVAL Caroline HOFFERT Michel DUCHOSSOY	Xavier BERNARD
Commission Communale des Impôts directs (C.C.I.D.)	X	Le Conseil Municipal actuel + Serge DEWEL, Béatrice VIALE Michel BABOEUF, Olivia ZHÂ Michèle COACHE, Pascal JOB Sylvie ETIENNE, Véronique PILLIN Brigitte ROUSSEL, Éric MORICEAU Alexandre KAMINSKY, Anne BROCARD, Francis POURRAIN	
Adico		Marie-Thérèse PARASKEVAS	Caroline HOFFERT
COMMISSIONS INTERNES	LE MAIRE	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Espaces verts		Marie-Thérèse PARASKEVAS	Virginie FERRET-COURTEL
Urbanisme	X	Jennifer MONTEIRO Caroline HOFFERT Marie-Thérèse PARASKEVAS	
Eglise Cimetière		Thierry SEUTIN	Virginie FERRET-COURTEL
Commission des finances	X	Xavier BERNARD Michel DUCHOSSOY Marie-Thérèse PARASKEVAS	
Bulletin Municipal (Gazette)	X	Louisiane DUCHATEAU	
Communication Site Internet		Marie-Thérèse PARASKEVAS	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DÉCIDE** à l'unanimité, la désignation des délégués.

J.F.G.  
2

Vu le décret n°92-849 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des employés territoriaux ;  
Vu la délibération en date du 2 juin 2020 relative à la mise en place du taux de promotion applicable au personnel de la collectivité ;

Vu la déclaration de vacance d'emploi effectuée auprès du Centre de Gestion,

Vu l'inscription de la secrétaire de mairie sur le tableau annuel d'avancement de grade établi après avis de la Commission Administrative Paritaire au titre de l'année 2020 pour un avancement au grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe ;

Vu l'arrêté en date du 05/07/2019 fixant la dernière situation de Madame la secrétaire de mairie, Adjoint administratif territorial principal de 2e classe, au 7ème échelon, Indice Brut 403, Indice Majoré 364.

#### **ARRÊTE**

##### **Article 1 :**

A compter du 01/08/2020, Madame la secrétaire de mairie, est promue au grade immédiatement supérieur de son cadre d'emplois comme suit :

<b>Situation ancienne au 01/08/2019</b>	<b>Situation nouvelle au 01/08/2020</b>
Grade : Adjoint administratif territorial principal de 2e classe, Echelon : 7 IB : 403      IM : 364	Grade : Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe, Echelon : 4 IB : 430      IM : 380

##### **Article 2 :**

Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Madame la secrétaire de mairie.

##### **Article 3 :**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification.

##### **Article 4 :**

Ampliation du présent arrêté sera transmise au Président du Centre de Gestion de l'Oise et au comptable de la collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré vote à l'unanimité et **APPROUVE** l'avancement de grade de la secrétaire de mairie.

#### **DÉLIBÉRATION N° 13 -2020 BOIS DE CHAUFFAGE**

M. Goyard fait part de la nécessité d'aider une administrée de la commune, dans le financement de sa facture de bois de chauffage.

Cette attribution était habituellement déterminée dans le cadre du CCAS, dissous le 2 octobre 2017 (délibération N°31-2017).

M. Goyard met au vote et les membres du Conseil Municipal **DÉCIDENT** à l'unanimité de mettre en place pour l'année 2020 un bon de chauffage de 18 stères, d'une valeur de 1 026 € en faveur de cette administrée.

#### **DÉLIBÉRATION N°14-2020 POUR LE VOTE DES TROIS TAXES 2020**

Le Conseil Municipal décide le taux des 3 Taxes comme suit :

Taxe d'habitation : 14.96 %

Taxe Foncière (Bâti) : 29.58 %

Taxe Foncière (Non Bâti) : 54.96 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote et **APPROUVE** à l'unanimité le Taux des 3 Taxes en 2020.

Monsieur Xavier BERNARD	
Madame Louisiane DUCHATEAU	
Monsieur Michel DUCHOSSOY	
Monsieur Jean Paul FÉLIX	
Madame Virginie FERRET-COURTEL	
Monsieur Jean-François GOYARD	
Madame Caroline HOFFERT	
Madame Jennifer MONTEIRO	
Madame Marie-Thérèse PARASKEVAS	
Monsieur Antoine DAVÈNE de ROBERVAL	
Monsieur Thierry SEUTIN	